

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 1874.

Budget des Non-Valeurs et des Remboursements pour l'exercice 1875 ⁽¹⁾

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE ⁽²⁾, PAR M. DE SMET.

MESSIEURS,

Le Budget des Non-Valeurs et des Remboursements fixé pour l'exercice 1875 à la somme de 918,000 francs, soit une diminution de 13,000 francs, comparativement à l'exercice précédent, provenant des augmentations relatées dans la note préliminaire du projet de loi sur les non-valeurs de la contribution foncière et du droit de patente et de diminution sur les non-valeurs de la contribution personnelle, des redevances des mines, et sur les restitutions de droits abusivement perçus, d'amendes, de frais, etc., en matière d'enregistrement, de domaines, etc.

Le projet de loi n'a soulevé aucune observation dans les sections, qui toutes l'ont approuvé, ni au sein de la section centrale.

En conséquence, au nom de la section centrale nous avons l'honneur de vous en proposer l'adoption.

Le Rapporteur,
S. DE SMET.

Le Président,
P. TACK.

⁽¹⁾ Budget, n^o 97, IX (session de 1873-1874).

⁽²⁾ La section centrale, présidée par M. TACK, était composée de MM. BIEBUYCK, BERTEN, SABATIER, MONCHEUR, DE SMET et VANDEN STEEN.